



CONCOURS DE RECRUTEMENT DU 13 OCTOBRE 2018

Poste : Cadre en Gestion Financière et Comptable

Epreuve de spécialité – 3H

Exercice n°1 (5 Points)

Le Dahir n° 1-10-201 du 14 rabii I 1432 (18 février 2011) portant promulgation de la loi n° 52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture prévoit dans ses articles 8 et 12 :

« Article 8

Le Conseil d'Administration présidé par le Premier ministre ou l'autorité gouvernementale déléguée par lui à cet effet dispose de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de l'Agence.

A cette fin, notamment il :

- propose annuellement aux autorités compétentes les plans d'actions visés à l'article 2 ;
- arrête **le budget annuel** et les **états prévisionnels pluriannuels** de l'Agence ;
- arrête et approuve les comptes annuels et décide de l'affectation des résultats ;
- arrête l'organigramme de l'Agence fixant les structures organisationnelles et leurs attributions ;
- approuve le statut du personnel de l'Agence fixant notamment les conditions de recrutement, de rémunération et de déroulement de carrière du personnel ;
- arrête un **règlement spécial fixant les règles et modes de passation des marchés** ;
- approuve le rapport annuel de gestion établi par le directeur.

Article 12

« **Le budget de l'Agence** comprend :

1- En recettes :

- les **revenus provenant de ses activités** ;
- les **subventions** et contributions de l'Etat, des collectivités locales et de tout organisme de droit public ou privé ;
- le produit des taxes parafiscales qui peuvent être instituées au profit de l'Agence ;
- les dons, legs et produits divers acceptés par le conseil d'administration ;
- et toutes autres recettes qui peuvent lui être attribuées ultérieurement.

2- En dépenses :

- les dépenses de personnel, **d'exploitation et d'investissement** ;
- toutes autres dépenses en rapport avec les activités de l'Agence »



Travail à faire : Il vous est demandé de :

- 1- Définir le Budget d'un établissement public. (1 point)
- 2- Qu'est-ce qu'on entend par programmation budgétaire triennale au sens de la nouvelle loi organique n°130-13 relative à la loi de finances. (1 point)
- 3- Citer deux nouveautés du Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 relatif aux marchés publics (B.O. n° 6140 du 4 avril 2013) par rapport au décret de 2007. (1 point)
- 4- A votre avis quelles sont les activités de l'Agence qui peuvent générer des revenus ? (1 point)
- 5- Citer la différence entre le budget d'exploitation et le budget d'investissement d'un établissement public. (1 point)

Exercice n°2 (8 Points)

collec haiti tenu haiti ?

Au cours du mois de septembre 2018, un établissement public assujetti à la TVA a réalisé les opérations suivantes :

- 01-09-2018 : Acquisition d'une voiture de service (Dacia Logan) pour un montant TTC de 130 000,00 dhs, le paiement est prévu le 15/10/2018 ;
- 02-09-2018 : Paiement de la vignette de la voiture de service : 250,00 dhs en espèces ;
- 05-09-2018 : Paiement de la TVA due au titre du mois d'août 2018 par prélèvement bancaire d'un montant de 257 500,00 dhs ;
- 06-09-2018 : Retrait de 30 000,00 dhs de la banque pour alimenter la caisse ;
- 10-09-2018 : Réception d'une facture relative à une étude réalisée au Maroc par une société basée en France (soumise à la retenue à la source de 10% au titre de l'IS) : Montant HT 50 000,00 Euros avec un taux de change de 1Euro = 11,005 dhs ;
- 12-09-2018 : Réception d'une décision d'octroi de la subvention d'investissement au titre de l'exercice 2018 d'un montant de 10 000 000,00 dhs ;
- 14-09-2018 : Réception de l'avis de crédit relatif à la subvention d'investissement précitée ;
- 20-09-2018 : Réception de l'avis de débit relatif au paiement de la facture du 10-09-2018 contenant une commission bancaire de 330 dhs TTC, taux de change du jour : 1 Euro = 11,125 dhs ;
- 25-09-2018 : Etablissement du journal de paie du mois de septembre 2018

Bruts	AMO	Mutuelles	Retraites	Impôt sur le Revenu	Retenues Crédits	Salaires Nets
762 000,00	14 400,00	4 950,00	43 700,00	118 200,00	36 100,00	A déterminer

- 27-09-2018 : Paiement des salaires nets du mois de septembre par virement bancaire

Travail à faire : Passer au journal de l'établissement les opérations citées ci-dessus. (8 points)

Exercice 3 (7 points)

Un établissement public créé en 2010 et assujetti à l'impôt sur les sociétés, vous communique les informations suivantes relatives à l'exercice 2017 :

- a- Un cumul des déficits des années antérieures d'un montant de 400 000,00 dhs, détaillé comme suit :

Années	Déficits fiscaux	Déficits correspondants aux Amortissements comptabilisés
2012	40 000.00	40 000.00
2013	50 000.00	20 000.00
2014	90 000.00	15 000.00
2015	65 000.00	15 000.00
2016	55 000.00	10 000.00

- b- Résultat avant impôt de l'exercice 2017 de l'ordre de 160 000,00 dhs;

- c- Au niveau des produits :

- Subventions d'exploitation HT d'un montant de 16 000 000,00 dhs ;
- Produits financiers HT : 70 000,00 dhs ;

- d- Ecart de conversion-passif : 5 000,00 dhs

- e- Au niveau des charges

- Pénalités de retard relatifs au paiement tardif de la TVA : 1 000,00 dhs
- Assurance multirisques d'un montant de 100 000,00 dhs couvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017
- Provision pour perte de change : 4 000,00 dhs
- Cotisations patronales de retraite : 50 000,00 dhs
- Dotations aux Amortissements de l'exercice 2016 : 4 500,00 dhs
- Dotations aux amortissements de l'exercice 2017 relatives à la voiture de service du Directeur de l'établissement acquise le 01/07/2016 à 330 000,00 dhs TTC ;
- Achat de fournitures de bureau à 15 000,00 dhs HT en espèces

Travail à faire :

- 1- Etablir le tableau de calcul du résultat net fiscal en apportant les justifications nécessaires. (4 points)
- 2- Calculer et comptabiliser l'Impôt dû. (1 point)
- 3- Calculer les déficits fiscaux restant à reporter y compris ceux relatifs aux amortissements (1 point)
- 4- Calculer les acomptes provisionnels à payer au titre de l'exercice 2018 et indiquer leur date limite de paiement. (1 point)